

**PRIX DU MEILLEUR MÉMOIRE DE FINANCE ET DE TRÉSORERIE
(ÉDITION 2023)**

RÈGLEMENT

1) Objet

L'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE), en partenariat avec d'autres sponsors, a décidé de récompenser un (des) mémoire(s) (le « mémoire ») sur des sujets ayant trait à la finance et la trésorerie. Les mémoires, thèses, travaux de recherche, devront être écrits par des étudiants.

A l'issue de ses délibérations, le jury décidera de la remise de deux ou trois prix au plus (le « prix ») par catégorie en fonction de la qualité des ouvrages présentés. La nature du prix et la liste des sponsors et partenaires sont disponibles auprès de l'AFTE.

Les modalités d'octroi du prix sont précisées par les articles ci-après.

2) Sujet du mémoire

Il est libre.

Le sujet devra toutefois être en rapport avec la finance et la trésorerie. Il appartiendra à chaque candidat de préciser le sujet qu'il aborde.

En annexe du présent règlement se trouvent :

- les sujets primés lors des seize premières éditions de ce prix,
- une liste indicative de sujets possibles.

3) Forme du mémoire

Le mémoire devra se composer comme suit :

Chapitre	Contenu	Nbre pages (max)
Page de garde	- Civilité du rédacteur - Filière d'éducation - Directeur de mémoire - Titre - Date	1
Sommaire	- Plan détaillé	2
Synthèse	- Présentation du sujet - Problématique - Travaux - Conclusion	800 – 1500 mots
Développement	- Introduction (contexte, objectif, limites et méthodologie) - Présentation du sujet - Problématique - Travaux - Conclusion et/ou recommandations	70 à 150
Sources documentaires		4
Annexes		25

Le mémoire devra être en langue française ou anglaise.

Il est recommandé :

- une police de caractère standard (Arial, Calibri...),
- de taille raisonnable (minimum 11),
- en interligne aéré (1,5),
- des marges standards (2,5 cm).

Attention, les mémoires qui ne respectent pas le formalisme imposé seront éliminés de la sélection.

4) Fond du mémoire

Le développement doit impérativement apporter une contribution de son auteur au sujet abordé, et ne saurait être un simple descriptif d'un état de fait, ou une recopie / compilation de documents disponibles – même si la description d'une situation présente peut parfaitement être l'objet d'une sous-partie.

5) Inscription et envoi du mémoire

Une préinscription n'est plus obligatoire. La date d'ouverture des inscriptions est le 1^{er} juin 2023 et la date limite d'inscription est le 8 septembre 2023.

Les étudiants doivent s'inscrire par courrier électronique auprès de madleen.patry@afte.com en communiquant les informations suivantes : prénom, nom, titre et plan du mémoire, nom de l'établissement fréquenté, intitulé de l'année d'études concernée, et un certificat de scolarité ou une photocopie de la carte d'étudiant pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Le mémoire devra être envoyé à l'AFTE à madleen.patry@afte.com par courrier électronique. La date limite de réception est également fixée au 8 septembre 2023. Tout dossier réceptionné après la date indiquée ne pourra participer au concours.

6) Jury

Les mémoires seront examinés par un jury comprenant un ou plusieurs membres du conseil d'administration de l'AFTE, et un certain nombre de professionnels du monde de la finance. La composition exacte du jury sera validée à chaque session du prix par le conseil d'administration de l'AFTE.

Le conseil d'administration de l'AFTE peut décider de modifier la composition du jury s'il le juge nécessaire, et n'a pas à en informer les candidats. Le jury désignera son président à l'occasion de sa première réunion.

7) Délibérations et décisions du jury

Une première délibération présélectionnera un maximum de 10 mémoires par catégorie après prise de connaissance de l'ensemble des mémoires reçus. Une deuxième délibération sélectionnera les lauréats.

Les 1^{er} et 2^e prix de chaque catégorie seront remis à ces lauréats lors des Journées de l'AFTE les 14 et 15 novembre 2023.

Après des présentations orales par les gagnants, un prix du public pourra en outre être décerné sur la base des votes des présents lors de la remise des prix.

Il y aura 2 catégories pour la 17^{ème} édition du Prix AFTE du meilleur mémoire de finance et de trésorerie :

- Un prix trésorerie et financements,
- Un prix finance.

Le jury se réunira autant de fois qu'il le jugera nécessaire, et dans des conditions qu'il lui appartiendra de préciser. Ses délibérations se tiendront à huis clos, et aucun compte rendu ne sera disponible. Ses décisions n'auront pas à être motivées, et seront sans appel.

8) Propriété des mémoires

Le rédacteur de tout mémoire autorise l'AFTE et l'ensemble de ses partenaires audit prix à reprendre à titre gracieux tout ou partie dudit mémoire dans leurs publications, avec pour seule obligation d'indiquer la source – nom de l'auteur et filière d'éducation, à l'exclusion de toute autre mention.

Cette notion de publication comprend la mise à disposition des textes des mémoires sur les sites internet de l'AFTE et des différents partenaires.

9) Résultat et remise du prix

L'auteur (les auteurs) du (des) mémoire(s) primé(s) sera (ont) informé(s) par tout moyen à la convenance de l'AFTE, qui lui (leur) précisera à cette occasion les modalités de remise dudit prix.

Il(s) accepte(nt) de faire une soutenance de leur(s) mémoire(s), lors de Journées de l'AFTE 2023, si le jury l'estime opportun pour la remise des prix.

Les auteurs des autres mémoires seront informés avant le 14 novembre 2023.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas remettre de prix si aucun des mémoires reçus ne lui semble le mériter.

10) Prix

La nature des prix est précisée dans les supports de communication.

11) Modifications

Suivant l'usage, l'AFTE se réserve le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent prix du meilleur mémoire, sans que sa responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

12) Acceptation

Le fait d'adresser un mémoire à l'AFTE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Paris, le 11 avril 2023

**SUJETS PRIMÉS LORS DES SEIZE PREMIÈRES ÉDITIONS DU
PRIX DU MEILLEUR MÉMOIRE DE L'AFTE**

ESG practices and the cost of capital: evidence from CA100+ companies

How to make post-merger integration successful?

Green accounting: how do firms measure environmental externalities and how does it reflect in their business models?

La gestion de la volatilité du cours de l'électricité

La finance décentralisée au service des institutionnels : révolution ou illusion ?

Quand le marché rencontre l'enjeu climatique : les freins à la traduction de la comptabilité carbone en entreprise

L'influence des investisseurs institutionnels sur la performance des SPACs pendant la phase de recherche

Les Green Bonds représentent-ils un nouvel instrument financier permettant de changer la vision du financement classique ?

The current consideration of ESG criteria in corporate credit ratings

Exploring greenwashing on crowdfunding platforms

Long-run performance of initial public offerings and its determinants: evidence from France

La place de l'éthique dans les banques depuis la crise financière. Un simple effet d'annonce ?

L'influence du capital-investissement sur le pilotage d'une PME

La fintech et les nouveaux rapports de force sur le secteur bancaire et financier

Les alternatives au Correspondent Banking

SWIFT GPI : Peut-on vraiment parler d'une révolution dans l'univers des paiements ?

La transition des indices de taux : vers une crise systémique ?

L'analyse financière 2.0

Un modèle de valorisation des start-ups à la Merton

De quelle manière la formation contribue-t-elle à une démarche de prévention efficace face au risque de fraude externe ?

Synergies Valuation in M&A

Les influences actuelles et potentielles de la réglementation EMIR sur les trésoreries d'entreprise

Quels sont les enjeux stratégiques auxquels sont confrontées les banques françaises quant à l'implémentation d'un système de paiement instantané ?

La couverture d'actif net est-elle sous-estimée par les sociétés multinationales ?

Latin America & optimum currency area, from theory to reality

La finance participative au service des TPE/PME en France

Le marché des Euro Placements Privés peut-il s'imposer ?

L'organisation d'une trésorerie de groupe

Valorisation d'investissements et d'actions par options réelles

Bâle II et les entreprises

Les conséquences du SEPA pour les entreprises

L'influence des normes comptables sur la gestion des risques de taux et de change

L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers en normes IFRS

Les PME face à l'externalisation des activités de trésorerie

Energie et trésorerie

L'impact du transfert du risque de crédit sur le financement des entreprises

Entreprises et finance carbone

Comment lutter contre la fraude en entreprise ?

L'influence de Bâle III sur les relations entreprises-banques

La monétique peut-elle apporter des solutions pour intégrer les non-bancarisés ?

La gestion de la volatilité des cours des matières premières

How to explain that the taxation of CAC 40 is lower than the official rate?

Crise financière et *shadow banking*

Le paiement du dividende en actions

Scissions de sociétés

LISTE INDICATIVE DE SUJETS POSSIBLES

Révision des fonds monétaires
Réforme Commercial Paper
Migration ISO 20022
CRR/CRD Bâle 3
Euro numérique
ESF notation et fournisseurs de données
Révision SFTR
DSP 3
CBCR
Fin des Libors USD
Révision BMR
CSRD
SFDR
Taxe sur les Transactions Financières
Monnaie digitale - expérimentation Banque Centrale EU
Entrée en vigueur DEBRA
Révision MIFIR
Fiscalité anti-abus et transactions financières
EIPP et digitalisation des factures
MICA et crypto actifs
Enjeux de l'agrément PSAN pour les intervenants sur crypto-actifs (dont les banques)
ESAP

Choix de la devise d'émission en matière obligataire
Green Commercial Paper
Taxonomie EU
L'essor du financement durable
Use of Proceeds bonds et Sustainability Linked Bonds
Green et Sustainability Deposits
Fonds article 9
Factoring, Reverse Factoring et Inventories optimisation solutions
Gestion du collateral en entreprise
Power Purchase Agreements en Europe
Mesures d'atténuation des risques en cas de choc de liquidité
Rémunération des dépôts
Gestion des actifs liés aux plans de retraite
Contreparties bancaires en matière de dérivés matières premières
Impact de la hausse des taux américains sur les pays en développement